

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

BUREAU du lundi 27 février 2017
BOURG-EN-BRESSE - Ainterexpo (Rue du Maréchal Juin)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Bernard PERRET, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Christian BERNARD, Thierry MOIROUX, Alain BINARD

Absents : Aimé NICOLIER, Yves CRISTIN

Secrétaire de Séance : Isabelle MAISTRE

Par convocation en date du 21 février 2017, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION :

Développement Economique - Innovation - Emploi

- Grand marché des AOC : demande de subvention de l'Agence AOC.
- Demande de subventions au titre de l'appel à projet pour le « fonds de soutien à l'investissement public local.

DECISIONS D'ORIENTATION :

- Validation de la note sur les conférences territoriales.
- Point sur les statuts de la Communauté.
- Information sur l'APS de la gendarmerie de Montrevel-en-Bresse.
- SIEA : Projet de syndicat mixte.
- Adhésion au Centre de Gestion 01. Position de la Communauté d'Agglomération



Développement Economique - Innovation - Emploi

Délibération DB.2017.012 - Grand marché des AOC : demande de subvention de l'Agence AOC.

Le Rapporteur expose à l'assemblée que dans le cadre de l'organisation de la 7^{ème} édition du « Grand Marché des AOC » qui se déroulera les 18 et 19 mars 2017, l'agence AOC, organisatrice de la manifestation, sollicite une aide financière de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

CONSIDERANT que cette manifestation, en constante augmentation, tant sur le nombre d'exposants, le nombre de produits, que sur le nombre de visiteurs, continuera à progresser en élargissant encore les régions présentes à ce marché ;

CONSIDERANT que l'Agence AOC sollicite une subvention de 20 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, qu'une aide financière de 5 000 euros peut être accordée ;

Le Rapporteur demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'Agence AOC pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Grand Marché des AOC comme susmentionné.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

ATTRIBUE une subvention de 5 000 euros à l'Agence AOC pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Grand Marché des AOC comme susmentionné ;

AUTORISE le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Projet de Territoire - Stratégie territoriale

Délibération DB.2017.013 - Demande de subventions au titre de l'appel à projet pour le « fonds de soutien à l'investissement public local.

La dotation de soutien à l'investissement public local

Par courrier du 6 février 2017, le Préfet de l'Ain a communiqué au Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse le lancement d'un appel à projet du Gouvernement relatif au fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL).

En 2017, la dotation de ce fonds est augmentée pour passer à 1.2 milliards d'euros :

- 384 millions d'euros de renforcement de la DETR (atteint ainsi 1 milliard d'euros), dont 118 millions d'euros pour la Région ;
- 216 millions d'euros de financements au titre des contrats de ruralité, dont 22.7 millions d'euros pour la Région ;
- 150 millions d'euros de financement des pactes métropolitains, dont 17.7 millions d'euros pour les 2 métropoles régionales (Lyon et Grenoble) ;
- 450 millions d'euros de soutien aux investissements dans les domaines prioritaires : mobilité, numérique, transition énergétique, logement,... dont 51,9 millions d'euros pour la Région.

Au titre du FSIL 2017, les projets éligibles sont des opérations d'investissement relevant des thèmes suivants :

- Rénovation thermique,
- Rénovation énergétique,
- Développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- Développement des infrastructures en faveur de la mobilité,
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

L'Etat privilégiera les projets justifiant d'un engagement de crédits avant la fin de l'année 2017. Les opérations devront faire impérativement l'objet d'un démarrage des travaux en 2017.

6 Projets déposés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Au regard de ces critères d'éligibilité, il est proposé de soumettre à l'Etat, 6 projets, au titre du Fonds de Soutien à l'investissement, portés par la Communauté d'Agglomération. Ces projets sont d'ores et déjà inscrits à la programmation pluriannuelle d'investissement, et démarreront en 2017. Ils correspondent aux priorités définies par l'Etat telles qu'exposées ci-dessus.

1. Aménagement du carrefour des Oures/ Rocade ouest

Coût du projet : 650 000 €

Demande de FSIL : 162 500 €

Demande Région (CAR) : 195 000 €

Autofinancement : 292 500 €

2. Aménagement et mise en accessibilité de 48 points d'arrêt de bus du réseau TUB

Coût du projet : 920 000 €

Demande de FSIL : 230 000€

Autofinancement : 690 000 €

3. Réalisation d'un site propre Boulevard Leclerc, à Bourg-en-Bresse

Coût du projet : 350 000 €

Demande de FSIL : 87 500 €

Autofinancement : 262 500 €

4. Mise en conformité incendie du restaurant du Foirail et aménagement de bureaux

Coût du projet : 137 000 €

Demande de FSIL : 34 250 €

Demande Région (CAR) : 41 100 €

Autofinancement : 61 650 €

5. Aménagement bureaux centre technique de la Cambuse

Coût du projet : 439 000 €

Demande de FSIL : 109 750 €

Demande Région (CAR) : 131 700 €

Autofinancement : 197 550 €

6. Conservatoire à Rayonnement Départemental au carré Amiot

Coût du projet : 8 427 000 €

Dépense éligible 2 000 000 €

Demande de FSIL : 500 000 €

Autofinancement : 7 927 000 €

Il est proposé au bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER les termes du présent rapport relatif à la demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à signer les demandes de subventions, les conventions et tout autre document nécessaire pour ces projets au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE les termes du présent rapport relatif à la demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à signer les demandes de subvention, les conventions et tout autre document nécessaire pour ces projets au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local.

**La séance est levée à 17 h 50.
Prochaine réunion du Bureau :
Lundi 6 mars 2017**

Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 février 2017